



POLITIQUE DE VENTE DE SUN GRO HORTICULTURE

Toute commande est considérée selon la disponibilité des marchandises. La quantité expédiée est la même que celle commandée à moins d'avis contraire. Seules les marchandises expédiées seront facturées, et cela, au prix en vigueur au moment de la livraison. Toutes taxes de vente directes ou indirectes de même que toutes autres taxes imposées au moment de la livraison selon les autorités de votre région seront portées au compte du client.

POLITIQUE DE RÉCLAMATION DE SUN GRO HORTICULTURE

GARANTIE LIMITÉE : Sun Gro Horticulture Canada Ltd. garantit expressément que la composition de la présente marchandise est conforme à la description que montre son étiquette. La présente garantie remplace toute autre garantie quelle qu'elle soit. Consulter la stipulation d'exonération de garanties qui suit :

EXONÉRATION DE GARANTIES : CE PRODUIT EST VENDU TEL QUEL ET EST PROTÉGÉ SEULEMENT PAR LA GARANTIE LIMITÉE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SUN GRO HORTICULTURE CANADA LTD., SUN GRO HORTICULTURE DISTRIBUTION INC., SUN GRO HORTICULTURE PROCESSING INC. AINSI QUE TOUTES LEURS ENTREPRISES AFFILIÉES NE RECONNAISSENT NULLEMENT LES AUTRES FORMES DE GARANTIES ORALES, ÉCRITES OU IMPLICITES QUI POURRAIENT CONCERNER LE RENDEMENT, LA QUALITÉ DE LA MARCHANDISE, SA QUALITÉ COMMERCIALE OU SA CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER.

DISPOSITIONS LIMITATIVES : Dans tous les cas qui concernent un produit présumé défectueux, la responsabilité de Sun Gro Horticulture Canada Ltd., de Sun Gro Horticulture Distribution Inc., de Sun Gro Horticulture Processing Inc. ainsi que de toutes leurs entreprises affiliées se limite au remplacement dudit produit ou au remboursement de son prix d'achat, à la discrétion de Sun Gro Horticulture Canada Ltd. Ceci est un recours exclusif et en aucun cas Sun Gro Horticulture Canada Ltd. ni aucune de ses entreprises affiliées (y compris celles mentionnées précédemment) ne pourront être tenues responsables de dommages particuliers, de dommages accessoires ni d'aucun autre dommage indirect.

Dans le cas où l'acheteur refuse les conditions de la garantie limitée, de l'exonération de garanties ou de la disposition limitative, l'entière livraison devra être retournée au vendeur sans avoir été ouverte, et Sun Gro Horticulture Canada Ltd. s'engage à rembourser le prix d'achat de ses produits.

INTERDICTION DE REMBALLER : il est strictement interdit de remballer un produit dans le but de le revendre, peu importe si l'identification du fabricant est présente ou non, sans avoir expressément obtenu l'autorisation écrite de Sun Gro Horticulture Canada Ltd.

Toute réclamation doit nous être rapportée dans les cinq (5) jours suivant la réception de la marchandise. Les documents justificatifs doivent nous être soumis dans les trente (30) jours suivant la réception de la marchandise.

La documentation exigée comprend soit le bulletin de chargement ou le reçu de livraison, soit le rapport d'inspection ou une photo montrant le numéro de voiture et la marchandise endommagée. Le cas échéant, les numéros de scellés doivent être inscrits sur un des documents.

Pour vous assurer que votre réclamation sera honorée, vous devez contacter le service à la clientèle de Sun Gro au numéro suivant :

1-800-732-8667

Pour plus d'informations, appelez le représentant de Sun Gro de votre région.

Rév. : 1^{er} juin 2017